

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

*Paroisse de Drennec*

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

- 1. la chapelle de Landouzan.*
- 2. la chapelle de Saint Mathieu - Brientoe.*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

- 1. Le vocable de Landouzan est Saint Martin, représenté comme archevêque.*
- 2. Le vocable de St. Mathieu - Brientoe, est St. Mathieu Apôtre.*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

*Rien*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*Rien*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

*Il existe au manoir de Coatélès de M<sup>re</sup> Louis d'Engente un oratoire privé où se dit quelquefois la sainte messe, en vertu d'une création du 4 août 1847 faite par M<sup>r</sup> le Desservant, suivant autorisation donnée*

6° Quelle est la date de l'Indult par M<sup>r</sup> Graveran Evêque de Quimper

*le 26 Mai 1847.*

*Il n'y a pas d'indult pontifical invoqué dans les deux pièces ci-dessus relatées.*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

*Rien*

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*Oui*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*Oui*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.